Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_037-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-037

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Adjointe au Maire

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 POUR L'ÉCOLE PRIVÉE CHANTECLAIR

La Commune de Trégueux verse chaque année à l'école privée Chanteclair, une participation déterminée par le biais d'une convention de subventionnement.

Le montant de la participation communale est évalué forfaitairement. Le montant versé par enfant trégueusien est révisé chaque année en fonction de 3 indices :

- Indice 100 de la fonction publique
- Indice fioul
- Indice coût de la construction au 3ème trimestre N-1

Il s'élève pour l'année 2026 à 691,12 €.

Au 1er janvier, 146 élèves trégueusiens sont inscrits à l'école privée Chanteclair, ce qui porte la subvention à 100 903,52€ pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_037-DE

La convention de subventionnement 2026 avec l'école Chanteclair est jointe en annexe.

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse Familles Vie Scolaire réunie le 25 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE d'octroyer une subvention de 100 903,52€ à l'OGEC pour le fonctionnement de l'École privée Chanteclair de Trégueux, au titre de l'année 2026,**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de subventionnement jointe en annexe.**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget principal de la Ville.**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,

M. NAVINER André

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine